



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS

AG-024-2009-A06, # AG-043-2009-A01 et # AG-049-2020

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel :

QUE le règlement # AG-024-2009-A06 modifiant le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel afin d'y mettre à jour la tarification existante pour certains items des articles 3.1 Reproduction de documents, 3.3 Interventions des pompiers, 3.4 Tarifs d'équipements et 3.5 Frais à la bibliothèque a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation : 21 septembre 2020

Avis de motion : 21 septembre 2020

Adoption du règlement : 19 octobre 2020

QUE le règlement # AG-043-2019-A01 modifiant le règlement # AG-043-2019 sur le traitement des membres du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à l'article 7 Indexation des rémunérations a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 21 septembre 2020

Dépôt et présentation du règlement : 21 septembre 2020

Avis public de l'adoption prochaine : 28 septembre 2020

Adoption du règlement : 19 octobre 2020

QUE le règlement # AG-049-2020 sur les modalités de publication des avis publics a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 21 septembre 2020

Avis de motion : 21 septembre 2020

Adoption du règlement : 19 octobre 2020

QUE compte tenu des mesures applicables en vertu de la pandémie à la COVID-19, ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville sur rendez-vous, durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com, onglet Ma Ville. Les règlements # AG-024-2009-A06, # AG-043-2019-A01 et # AG-049-2020 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 28 octobre 2020.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ____ de l'édition du 28 octobre 2020 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et sur le site Internet municipal le 28 octobre 2020.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____